

## **COMMUNIQUÉ**

Les Industries Chimiques du Sénégal (ICS) ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de leur collaborateur, Monsieur Ahma Sène, survenu le 7 juin 2026 à Dakar, des suites des blessures graves qu'il avait subies lors de l'accident intervenu le 2 juin 2026 sur l'un de leurs sites industriels, malgré cinq jours de prise en charge médicale intensive.

Dès la survenance de l'accident, les équipes de secours sont intervenues sans délai afin de lui apporter les premiers soins et d'assurer son évacuation rapide vers Dakar, où il a bénéficié de l'ensemble des soins requis. Malgré les efforts déployés par les équipes médicales, Monsieur Ahma Sène n'a malheureusement pas survécu à ses blessures.

Les circonstances exactes de sa survenance de cet événement tragique font actuellement l'objet d'investigations approfondies menées en étroite collaboration avec les autorités compétentes. Les ICS demeurent pleinement engagées à établir les faits avec la plus grande rigueur, à tirer tous les enseignements de ce drame et à mettre en œuvre toute mesure susceptible de renforcer davantage la prévention des risques.

La sécurité et la santé de nos collaborateurs demeurent la priorité absolue des Industries Chimiques du Sénégal. Dans ces circonstances particulièrement douloureuses, les ICS expriment leur entière solidarité à la famille de Monsieur Ahma Sène et l'assurent de leur accompagnement. L'entreprise veillera à ce que l'ensemble des droits du défunt et de ses ayants droit soient pleinement respectés, conformément aux dispositions légales, réglementaires et conventionnelles applicables.

La Direction Générale ainsi que l'ensemble des collaborateurs des ICS adressent leurs sincères condoléances à la famille de Monsieur Ahma Sène, à ses proches et à ses collègues, et leur témoignent leur profonde compassion en cette épreuve.

**Dakar, le 7 juin 2026**

**La Direction Générale  
Industries Chimiques du Sénégal (ICS)**